



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Bourgogne – Franche-comté et du Département de la  
Côte d'Or  
Pôle d'évaluation domaniale  
25 rue de la Boudronnée  
21047 DIJON CEDEX

téléphone : 03 80 28 65 88  
mél. : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Laurent Duchâtel  
téléphone : 03 80 28 66 28 / 06 11 96 42 81  
courriel : laurent.duchatel@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. DS : 23143403  
Réf OSE : 2024-21231-21464

La Directrice régionale des Finances publiques  
de Bourgogne – Franche-comté et du  
Département de la Côte d'Or,

à

Mairie de Dijon  
*A l'attention de M. Christophe Vivant*

Dijon, le 27/03/2025

**LETTRE – AVIS DU DOMAINE**

Objet : Demande d'évaluation par la commune de Dijon d'une emprise de 45 m<sup>2</sup>, correspondant à un passage obstrué, et dont les propriétaires des deux parcelles adjacentes souhaitent se porter acquéreur.

Par saisine en date du 19/03/2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession d'un passage obstrué reliant le boulevard des Bourroches à la rue Jehan Duvet, à l'un des propriétaires des parcelles adjacentes (DM 82 et DM 419).

Je vous informe que le Pôle d'Évaluation Domaniale a déterminé une valeur vénale pour ce bien de 1 125 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de cession à 1 000 € (arrondie).

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques  
de Bourgogne-Franche-Comté  
et du département de la Côte-d'Or, et par délégation,

Laurent Duchâtel  
Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.